



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Incorporation

Question écrite n° 18602

### Texte de la question

M. Michel Fromet appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur les consequences du report d'incorporation de nombreux jeunes du contingent 94/12. Depuis que le service national est passe a dix mois, de nombreux etudiants, qui interrompent leurs etudes pour accomplir leurs obligations militaires, choisissent de partir en octobre ou en decembre. En effet, le depart sous les drapeaux a ces periodes leur permet d'etre liberes pour la rentree scolaire de l'annee suivante. Aujourd'hui, il apparait que de nombreux jeunes, dont l'incorporation etait initialement prevue en decembre 1994, ne pourront effectuer leur service national qu'a partir de juin 1995. Cet appel reporte de six mois a pour consequence de faire perdre une annee scolaire complete aux nombreux jeunes qui souhaitent reprendre leurs etudes des la rentree 1995. Il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remedier a cette situation.

### Texte de la réponse

La decision, prise en juillet par la direction centrale du service national, de reporter les incorporations sur une periode de six mois de decembre 1994 a juin 1995 en raison d'un excedent, par rapport aux besoins, de 30 000 demandes d'incorporation, a ete portee a la connaissance des interesses, par lettre individuelle, des le debut aout. Les jeunes gens ont ainsi ete prevenus au plus tot afin qu'ils puissent, le cas echeant, prendre toutes dispositions necessaires a la poursuite d'une annee de formation ou a la reorganisation de leurs activites avec un meilleur preavis. Ce courrier les invitait par ailleurs a faire connaitre, avant le 1er octobre 1994, a leur bureau du service national, les difficultes que cette mesure pourrait leur occasionner afin que celles-ci soient etudiees au cas par cas. Ainsi, il est rappele que le ministre d'Etat, ministre de la defense a donne, des le 1er janvier 1994, des instructions pour que les bureaux du service national repondent favorablement aux jeunes confrontes a des contraintes universitaires ou professionnelles particulieres. Par ailleurs, le 1er septembre 1994 le ministre d'Etat a adresse une lettre a l'ensemble des parlementaires, qui donnait des elements chiffres sur le service national ainsi que des informations precises sur les perspectives d'evolution de la ressource et les modalites d'appel des jeunes Francais au service national, afin que chacun des membres de la representation nationale puisse repondre aux interrogations des concitoyens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fromet Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18602

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4726

**Réponse publiée le** : 24 octobre 1994, page 5294